



Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère

Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse individuels de l'espèce cerf au titre des recours pour la campagne 2023-2024

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L 425-6 à L 425-13 et R 425-17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Finistère a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Numéro de décision	Matricule du territoire	Demandeur	Commune (s) du territoire	Attribution recours
722	291662	CERF KERRIOU KEROZ	BERRIEN, HUELGOAT	0
720	290352	BOTSORHEL LA DIANE	BOTSORHEL	1
721	291182	ONF	HUELGOAT, BERRIEN, POULLAOUEN	0
718	290318	LANNEANOU LA COMMUNALE	LANNEANOU	1
719	290340	LE CLOITRE-SAINT-THEGONNEC	LE CLOITRE ST THEGONNEC	1

Le Président de la FDC29

Daniel Autret